

PRIX D'ABONNEMENT :

Un An, \$3.—Six mois, \$1.50 :

Payable d'Avance.

Jours de Publication : Mardi et Vendredi.

Les Abonnements datent du 1er. et du 15 de chaque mois.

On ne recevra point d'Abonnement pour moins de six mois.

L'ORDRE

UNION CATHOLIQUE.

PRIX DES ANNONCES

Six lignes, première insertion... 50 cts.
Chaque insertion subséquente... 13 "

Toutes les lettres d'affaires, communications, Correspondances, doivent être adressés franco au Directeur du Journal, No. 6, Rue St. Vincent.

En conséquence des Fêtes de la semaine, le prochain numéro sortira samedi à midi.

BAS-CANADA.

Montréal, 21 Juin 1859.

MANDEMENT DE MONSIEUR L'ÉVÊQUE DE MONTREAL ORDONNANT DES PRIÈRES POUR LA PAIX.

Ignace Bourget, par la grâce de Dieu et du St. Siège Apostolique, Evêque de Montréal, etc., etc.

Au Clergé Seculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles de notre Diocèse, Salut et Bénédiction en N. S. J. C.

Nous nous empressons, N. T. C. F., de vous informer que N. S. P. le Pape adressait le 27 avril dernier, à tous les Evêques du monde une Lettre Encyclique, qui respire la charité la plus tendre et la plus compatissante.

Ce tendre Père commence par souhaiter au monde entier, avec toute l'effusion de la joie pascale, cette heureuse paix que Notre Seigneur Jésus-Christ annonce à ses disciples, après avoir, par sa sainte résurrection, vaincu la mort et détruit la tyrannie du démon.

Puis, comme le cri sinistre d'une grande guerre se faisait entendre à ses oreilles, toujours ouvertes aux gémissements des peuples, il exprime le sentiment de douleur qu'éprouve dans son cœur paternel le spectacle des nations catholiques qui se font la guerre.

Tenant la place de celui qui, sortant du sein de la Vierge Immaculée, a annoncé, par la voix de ses Anges, la paix aux hommes de bonne volonté, et qui, en remontant au Ciel, laissa la paix à ses disciples, il fait des vœux ardents pour rétablir la paix parmi ses enfants. Aussi répète-t-il avec instance cet heureux souhait : Que la paix soit avec vous ! Pax vobis ! Pax vobis !

C'est avec ces paroles de paix qu'il s'adresse à tous les Evêques, pour les inviter à exciter les pieux fidèles, dans tous les parties du monde, à élever leurs prières vers le Dieu tout-puissant, afin qu'il donne à tous sa paix si désirée.

Il s'est déjà acquitté de ce devoir pastoral, en ordonnant que, dans tous les Etats Pontificaux, des prières publiques soient adressées au Père des miséricordes. Mais cela ne suffit pas pour satisfaire les besoins de son cœur paternel. Voilà pourquoi il veut avoir recours aux prières de l'Eglise tout entière.

Il demande donc à tous les Evêques du monde catholique, qu'il se plait à qualifier du nom de Frères, de consulter les inspirations de leur zèle pour la Religion, en ordonnant des prières publiques, le plus tôt possible, dans leurs diocèses respectifs, à son intention qu'il exprime dans les termes les plus attendrissants.

Car il désire que tous les Fidèles, après avoir imploré le secours de la toute puissante intercession de la très-sainte et immaculée Vierge Marie, Mère de Dieu, prient avec ardeur, et supplient le Très-Haut, dont la miséricorde est inépuisable, de daigner, par les mérites de son Fils unique, Notre-Seigneur Jésus-Christ, détourner de nous la colère, faire cesser les guerres dans toutes l'étendue du monde, éclairer des rayons de sa grâce divine, les esprits des hommes, remplir leurs cœurs de l'amour de paix chrétienne, et faire par sa vertu souveraine, qu'étant tous établis et enracinés dans la foi et la charité, s'appliquant à mettre en pratique ses saints commandements, demandant d'un cœur contrit et humilié le pardon de leurs péchés, s'éloignant du mal, et faisant le bien, ils suivent en tout les voies de la justice, soient pénétrés les uns par les autres d'une charité permanente, et obtiennent ainsi le bienfait d'une paix féconde en fruits de salut avec Dieu, avec eux-mêmes, avec les autres hommes.

Après avoir ainsi donné à ses enfants des intentions pures et charitables, pour faire avec plus d'ardeur et de fruit, les prières qui seront ordonnées par les Evêques, il ouvre le trésor des grâces célestes dont le Très-Haut lui a donné la dispensation, et il daigne en répandre les richesses sur tous ceux qui les feront dévotement.

Il termine cette admirable Lettre, qui nous révèle toute la bonté de son cœur paternel, en témoignant aux Evêques les sentiments de bienveillance qu'il ressent pour eux tous, et en donnant, avec amour et du fond de son cœur, la bénédiction Apostolique à eux et à tout les fidèles clercs et laïques, confiés à leur sollicitude.

Nous n'avons rien, N. T. C. F., à ajouter à des paroles qui tombent de si haut, et qui sont en même temps si entraînantes, pour tous les cœurs catholiques, qui sentent vivement, au fond de leur âme toutes les émotions qu'y excite la voix du Père Commun, qui parle au nom de J.-C., et avec l'onction divine que l'Esprit-Saint, qui l'inspire, ne manque jamais de répandre dans son cœur et sur ses lèvres, quand il parle à toute l'Eglise. Nous allons donc nous contenter de prescrire ici les prières que nous devons faire pour nous conformer aux pieux desirs de ce charitable Père, qui aime si tendrement sa grande et nombreuse famille.

A ces causes, le St. Nom de Dieu invoqué, et de l'avis de nos Vénérables Frères, les Chanoines de Notre Cathédrale, Nous avons réglé, statué et ordonné, réglons, statuons et ordonnons ce qui suit : 1o Il sera chanté, dans chaque Eglise de ce Diocèse, une Messe solennelle pour la Paix, en se conformant aux rubriques prescrites pour les Messes votives.

2o. Chaque prêtre dira, tous les jours après la Messe, avec les fidèles qui y auront assistés, les Litanies de la Ste. Vierge, avec les Oraisons de la Ste. Vierge, de St. Joseph, pour l'Eglise et pour la Paix.

3o. L'on ajoutera l'Oraison pour la Paix à celles qui ont coutume de se chanter au Salut ou à la Bénédiction du St. Sacrement.

4o. Les Quarante-Heures, Retraites, Missions, Neuvaines préparatoires aux Fêtes de la bienheureuse Vierge, ou à celles des Saints Patrons, les Processions du St. Sacrement ou de l'Immaculée Vierge, Exercices de Confréries qui ont lieu publiquement, se feront à cette même intention.

5o. En vertu de la lettre Encyclique ci-dessus mentionnée, les fidèles qui assisteront à ces prières, et qui les feront dévotement, gagneront chaque fois une indulgence de trois cents jours.

6o. De plus, pendant tout le temps que dureront ces mêmes prières, c'est-à-dire jusqu'à ce que Nous ordonnions de les cesser, les mêmes fidèles gagneront une indulgence plénière, une fois le mois, le jour où, après avoir été purifiés par le Sacrement de Pénitence et fortifiés par la très-sainte Eucharistie, ils visiteront quelques Eglise, et y adresseront à Dieu de pieuses prières à la même intention.

Sera le présent Mandement lu au Prône de toutes les Communautés Religieuses, le premier Dimanche après sa réception.

Donné à Montréal, le neuvième jour du mois de Juin, en l'année mil huit cent cinquante-neuf, sous notre seing et sceau, et le contre-seing de notre Secrétaire.

I.G., EVEQUE DE MONTREAL. L. + S.

Par Monseigneur, JOS. OCT. PARE, Chanoine-Secrétaire.

ARTREE DE L'ANGLO-SAXON. Pointe-aux-Pères 18 Juin 1859.

L'Anglo-Saxon a passé à 9 heures ce matin. Temps beau.

Consolidés, 93 1/2 à 93 3/4.

GRANDE BRETAGNE. Une motion de manque de confiance, dans le ministère, a été soumise, et est maintenant en cours de discussion.

La première grande bataille eut lieu près de Milan, entre les Français et les Autrichiens. Tous deux récoltèrent la victoire.

Les Autrichiens ont perdu, dit un rapport, 20,000 hommes; les Français 12,000.

Liverpool, 8.—L'état favorable du temps durant les quelques derniers jours a eu pour effet de produire une certaine tranquillité dans le commerce.

Farine, très inactive. Western canal, 10s. à 11s. Blé, peu de transactions en beau français rouge; blanc 9s. 9d. à 11 s. 3d.; rouge et mêlé, 8s. à 10s. 8d.

Mais, inactif. Produits, pas de changement. Potasses, lourdes et négligées.

AUTRES NOUVELLES. Québec, 18 Juin 1859.

Le rapport que les Autrichiens étaient en retraite à travers le Tessin est pleinement confirmé. Les Français ont traversé le Tessin à Buffalora et Turbizzo. On s'est considérablement battu aux deux places.

Les dépêches de Napoléon réclament une victoire décisive, et Paris a été illuminé.

Il dit qu'on a fait 7,000 Autrichiens prisonniers et mis plus de 20,000 hors de combat.

Le 4, une grande bataille eut lieu à Magenta, à 12 lieues de Milan.

On rapporte que la perte des français est de 3,000. Les Autrichiens ont pris un canon. Le général Espinasse a été tué.

Cinquantenaire était mortellement blessé. Cinq maréchaux et généraux français sont blessés. McMahon a été fait maréchal et duc de Magenta.

Le commandement de Baraguay d'Hilliers lui a été enlevé pour être confié à Forey.

Les Autrichiens se sont retirés de Milan. Mais les Français ne l'avaient pas occupé.

Des rumeurs à Paris représentaient les pertes françaises comme étant de 9,000 à 12,000 hommes. On rapporte que les combattants étaient au nombre de 180,000 Autrichiens et 100,000 à 130,000 français.

Les rapports autrichiens parlent d'une série de batailles, avec succès divers, de part et d'autre, mais sans décision absolue. Dans la nuit du 6, les deux armées belligérantes ont fait de grandes pertes. Les Autrichiens reconnaissent que quatre de leurs généraux et cinq de leurs officiers d'état-major ont été blessés.

Les dernières rumeurs n'accordaient pas une victoire décisive aux Français. On croyait que des propositions de paix seraient faites si les Français entraient à Milan.

On rapporte que le général Hess commandait. On dit aussi que Napoléon commandait en partie.

Un journal français dit que l'empereur des Français n'était, le 6, qu'à trois milles de Milan.

Le Times s'étonne (avoir raison) que si la bataille a été décisive, les Français ne se soient pas de suite emparés de Milan, situé à 12 milles de leurs positions. Il s'étonne aussi que les Français n'aient pris que 3 canons et 2 étendards.

Les Autrichiens avaient évacué Milan, dit-il, mais ils avaient laissé de la garnison dans le château.

Il dit encore avoir reçu par Francfort une dépêche annonçant que les Autrichiens auraient repoussé les Français, mais il n'y croit pas.

Il ne doute pas, cependant que les Français aient, le 4, remporté une grande victoire sur les Autrichiens.

La reine a prononcé le discours d'ouverture du parlement, le 7. Elle déplore l'ouverture des hostilités; elle a tout fait pour les prévenir et proclame une stricte neutralité. Elle dit que la marine a été augmentée plus que ne l'avait autorisé le parlement, et demande sa sanction pour renouer ses relations avec Naples.

On espère que la question de réforme sera réglée durant cette session.

Dans la chambre des communes, les libéraux ont proposé un amendement à l'adresse au Trône, en déclarant que le ministère ne possédait pas la confiance du parlement.

Le débat était pendant.

La bourse de Paris était active et plus élevée, fermée à 63, 30 de dividende.

La maille de Bombay du 18 mai est arrivée. Nouvelles sans importance.

Une grande panique monétaire régnait. La dépêche suivante a été affichée le 7 à la bourse de Paris.

Quartier-général, 3 juin, 9 h. 45 a. m. Hier, des ponts ont été jetés sur le Tessin, notre armée a commencé à passer sur l'autre rive après un combat dans lequel l'ennemi a subi des pertes considérables. Il n'est mis en retraite en laissant entre nos mains un canon, une grande quantité d'armes et de munitions.

L'empereur à l'impératrice, Pont de Magenta, 11h. 30m du soir

Une grande Victoire! 5,000 prisonniers. 15,000 ennemis tués ou blessés.

A plus tard les détails. Une seconde dépêche explique la précédente: L'empereur à l'impératrice.

Pont de Magenta (Tessin), 5 juin. Hier, 4 juin, l'armée devait se diriger sur Milan, en passant sur les ponts jetés à Turbigo et non sur le pont de Magenta; l'opération s'est bien exécutée, mais l'ennemi, qui avait passé le Tessin en grand nombre, nous a opposé la plus vive résistance.

Les débouchés étaient étroits; la garde impériale a soutenu le choc à elle seule pendant deux heures. Pendant ce temps, le général de Mac Mahon s'empara de Magenta. Après des combats sanglants, nous avons partout culbuté l'ennemi.

Nous avons eu environ deux mille hommes hors de combat. On estime la perte de l'ennemi à quinze mille hommes ou tués ou blessés. Cinq mille hommes sont restés entre nos mains.

On lit dans le Siècle du 6 mai. La nouvelle de la victoire de Magenta a été immédiatement transmise par S. Exc. le ministre de l'intérieur à tous les préfets des départements. Elle a été accueillie partout avec un enthousiasme indicible.

Toutes les dépêches annoncent que les populations sont en fête, que les maisons se pavoièrent instantanément de drapeaux tricolores et que les illuminations se préparent.

Une dépêche que nous devons à la télégraphie privée, annonce que nos avant-postes touchent Milan.

Notre Fête Nationale. Vendredi prochain, 24 juin, le Canada va fêter son jour de joie nationale; nous croyons et nous espérons que tous s'empresseront d'apporter leur contingent d'union et de préparation pour donner à cette fête toute la solennité, toute la grandeur possible. L'activité patriotique du Comité de Régie de la Société St. Jean-Baptiste mérite bien à cet égard de nos concitoyens.

D'un autre côté, si nous sommes bien informés, la procession n'offrira pas cette année le spectacle de la cavalerie du Capt. DesRivières, puisque ce Monsieur se rend à St. Jean. Nous devons croire que cette conduite est appuyée sur des motifs; néanmoins, nous demandons si le patriotisme ne doit pas lui aussi exiger quelque sacrifice. Nous aimons à croire au patriotisme du Capt. DesRivières.

Chaque année, les enfants des écoles Chrétiennes des Frères présentaient dans les rangs de nos processions religieuses et nationales un spectacle qui excitait l'admiration de tous et surtout des étrangers: chaque enfant portait à la main un oriflamme (pavillon) de diverses couleurs qui, déployé au vent, faisait un très-bel effet. Nous croyons exprimer le vœu public en désirant que cette

coutume si pittoresque et si solennelle reparaisse. Il n'y a qu'à le vouloir. Quel père est assez pauvre à l'heure qu'il est pour ne pas donner un 30 sous ou un écu à son enfant pour porter à la procession les couleurs de la patrie?

Il y a quelques jours, un de nos collaborateurs suggérait de mêler aux hymnes religieux, aux chants nationaux le carillon des tours de Notre-Dame. Nous apprenons avec un vif plaisir que cette idée heureuse va être essayée.

Ainsi, tout concourt à la pompe de cette fête nationale qui sera célébrée avec entrain par tout le Canada.

JOSEPH ROYAL.

Revue de Journaux.

La grande question du jour est la situation critique et tout à fait précaire dans laquelle se trouve la corporation de Montréal. Une mal-administration de plusieurs années, la conduite dégradante de quelques uns de ses membres ne lui laissant d'autre perspective, dit-on, que la banqueroute ou une taxe d'un chelin par louis. Nous verrons si le conseil municipal n'a pas d'autres moyens de sortir de la crise actuelle. Discutant notre dernier article sur les affaires municipales, le Montreal Gazette dit :

"L'Ordre, organe spécial du clergé catholique romain contient un article contre la scène disgracieuse qui vient de se passer dans le conseil de ville. Sans approuver la conduite du maire, l'Ordre dit cependant que son langage a été très mesuré. Son langage, condamnant la taxe d'un chelin dans le louis, est amer et il ne montre nullement la voie par où le conseil peut sortir et sauver l'honneur de la ville. Nous savons fort bien que cette taxe est injuste; mais toute la question se résume ainsi: la ville peut-elle maintenir autrement son crédit? Quand le peuple emprunte, il doit payer."

Nous ferons remarquer à notre confrère que l'Ordre n'est l'organe de ce qui lui semble juste et bon. Notre passé devrait le lui prouver. Mais la Gazette sait-elle ce qu'elle veut, ce qu'elle dit, quand elle essaie de rejeter sur la ville tout entière la dette énorme accumulée par la corporation? Est-il raisonnable que les innocents souffrent pour les coupables; que ceux qui ont gaspillé le bien des citoyens, compromis leur honneur et la sûreté publique, se sauvent ainsi en faisant peser sur une certaine classe une taxe énorme qui ne peut aboutir qu'à dépeupler la ville? Voilà ce qu'il faudrait discuter et voilà ce que les partisans de la taxe n'entendent pas discuter.

De son côté, le Pays, par un tour de force dont il est seul capable, trouve le moyen de mêler le nom de M. Cartier à nos affaires municipales. Au dire du Pays, tout ce qui arrive de mal dans le monde, est la faute de M. Cartier. Si la politique est corrompue, c'est dû à M. Cartier; si les grains mis en terre ne poussent pas, c'est M. Cartier qui l'en empêche; s'il pleut trop fort, haro sur M. Cartier; si le Pays fait rire à ses dépens, c'est grâce à M. Cartier; si la forme de la Roche Littéraire s'est brisée l'autre jour, M. Cartier doit en être plus ou moins la cause première!

Parlant de la demande de la Corporation au Gouvernement, demande qui voulait un délai pour payer la dette municipale, le Pays dit :

"Pareille demande semble fort raisonnable, et certainement si elle fut venue d'une municipalité du Haut-Canada, M. Cartier et son collègue, M. Galt se seraient laissés toucher; ils en auraient été attendris. Mais c'est Montréal qui parle, et le gouvernement lui répond: Tais-toi, ville ingrate, tu n'as pas voulu élire notre chef, M. Cartier; tu nous as bûchés de mettre le siège du gouvernement à Ottawa; eh! bien, le temps est venu que nous pouvons te punir; nous n'hésitons pas un instant à le faire; paie, paie jusqu'au dernier sou; point de grâce, point de répit, pas de miséricorde."

FEUILLETON.

DE L'ORDRE.

Chronique Québécoise.

Québec, 17 mai 1859.

De Montréal à Québec.—Scènes.—Une rencontre.—Chutes de Montmorency.—Un presbytère.—Beaufort.

Avez-vous jamais songé, lecteur, à la précieuse utilité d'un compagnon de route? En avez-vous jamais joui? Voyager sans compagnon, sans ami, ce n'est pas voyager. Car, à qui faire part de ses pensées, à qui se confier, avec qui rire?

A mesure que votre ville disparaît derrière vous, l'esprit se dégage; tout l'être semble avoir secoué, sur le dernier flot du hâvre, la poussière de fer des cités; vous vivez d'une nouvelle vie. Eh! bien, si vous n'avez pas ce compagnon dont je parle, comment pouvez-vous vous réjouir, communiquer au dehors votre gaieté, vos impressions? Vivre seul c'est vivre ennuyé et ennuyé: vivre à deux, c'est la vie. C'est dans le voyage surtout que l'on fait l'expérience de cette vérité.

Cependant, n'allez pas choisir l'ami qui devra partager votre cabine et vos cigares; prenez celui de vos intimes qui se présente. Soyez certain que vous vous amuseriez bien; car la gaieté c'est l'impérial. Telles étaient les réflexions que j'écrivais sous les yeux de mon ami de voyage pendant notre descente à Québec. Il riait bien fort; je le laissais faire. C'est qu'en effet, à chaque mouvement de vapeur,

la plume glissait sur mon papier et se livrait à des sauts et à des écarts désordonnés. Le moyen d'écrire des impressions quand la table danse sous la main, et que chaque passant vous lorgne vous et vos hiéroglyphes?

Je mets un point au hasard et le cahier entre dans son obscurité première.

Les bords du St. Laurent sont vraiment enchanteurs, par un soleil couchant d'été. Le flot qui semble baiser le dernier rayon du roi du jour; les côtes ou le paysan jette en chantant la dernière semence dans un sillon doré; le beuglement des troupeaux descendant s'abreuver; la petite maison blanche qui se cache derrière l'ombrage d'un gros orme; la paysanne avec ses enfants qui vous regarde passer; le refrain joyeux de la chanson du pêcheur dont le canot léger se balance au loin sur le flot bleu; ce tableau vraiment sublime, reporte l'âme à Dieu et fait désirer d'être peintre comme Van Dick ou d'écrire comme Chateaubriand.

La scène n'est pas moins belle le soir. Assis sur le pont du bâtiment, enveloppé d'un bon manteau, vous savourez par légères bouffées les délices d'un panatella. Le silence de la nuit plus imposant sur le fleuve, n'est interrompu que par le bruit saccadé de l'engin et le bouillonnement de l'eau qui fuit chaque côté en frémissant et en se courbant. De temps à autre, arrivent jusqu'à vous, mais affaiblis les éclats de rire, les échos fantastiques du piano. Au dessus de vous, monte lentement dans l'atmosphère la lune avec un cortège d'étoiles et de nuages blancs comme des flocons de neige; sa lumière d'argent se reflétant sur la surface unie du fleuve y laisse une longue trace brillante. De loin en loin, vous apercevez les phares qui s'allument sur la côte... Mais quel est ce sifflement, ces coups de cloches? C'est un bateau qui l'on dépasse et dont les roues se confient encore de la brise du soir.

Nous avons rencontré une cage de gros bois; une troupe de 15 à 20 hommes étaient assis ou debout

autour d'un grand feu; la flamme projetait sur chaque visage une lueur d'un rouge sombre; les uns, appuyés sur leur longue rame, chantaient une vieille chanson cadencée et nous regardaient passer. Voilà bien le canadien retrouvant toujours au fond de son être un reste de gaieté au milieu de ses plus grandes misères, de ses plus douloureux ennuis.

Trêve de réflexions tristes; jetons par dessus le bord le reste de ce qui fut jadis un délicieux cigare; bonsoir aux amis et tâchons de dormir aux doux accents de l'engin, du sifflet, des cris des matelots et des roues.

Québec! le mot n'est pas magique, mais la ville l'est au plus haut degré. Qui n'a vu Québec, la ville de Champlain, la ville française dont chaque angle de rue rappelle un souvenir; ici une bataille, là une victoire, plus loin une Chapelle dont le sol a été foulé par nos pères qui furent apôtres, soldats et martyrs. Tout y respire ce vieux et noble passé où le Canada portait le si beau nom de Nouvelle France. Là tout le monde parle français excepté le soldat.

A chaque pas, Québec vous offre un point de vue, une échappée sur la campagne environnante. J'écris en ce moment de la chambre de notre hôtel, no. 5, rue Lamontagne. En face, se dresse à une grande hauteur un roc taillé à pic sur le bord duquel vient passer le mur d'enceinte de la ville; à droite des meurtrières, des bouches noires de canons silencieux, le pli d'un drapeau que le vent projette par dessus le rempart; à l'extrême droite, se dessinent sur un ciel grisâtre et chargé les derniers étages de l'Université-Laval parés de drapeaux, bannières et fanions. A gauche, on aperçoit la plate-forme; plus loin la citadelle et l'observatoire avec sa boule et ses signaux. Sous nos fenêtres les calèches descendent la côte et la montent. C'est la même chose partout; pour chaque rue.

Nous venons des chutes du Montmorency; quel beau et sublime spectacle! A droite, on a bâti sur

le bord du gouffre où se jette follement toute la rivière une petite tour d'observation. De là, vous plongez la vue au pied du précipice mugissant et où se croisent les arcs-en-ciel; c'est comme une brillante écharpe jetée sur les épaules nues et sauvages d'une fille du désert. Nous avons allumé un cigare sur le bord de la chute.

A gauche, le spectacle est plus pittoresque; de légers filets d'eau, coupant leur cours avec celui de la rivière, viennent se faire jour à travers le gazon et le feuillage et se précipitent eux aussi en murmurant. On dirait d'un cordon d'argent agité le long du roc par la main d'une fée.

Nous voulions descendre au bas de la chute et venir à ses pieds la toucher pour ainsi dire du doigt. Sur quatre, deux seulement se sont décidés à descendre un roc de 250 pieds, pénible descente s'il en fut jamais.

Il faut s'accrocher aux plantes, aux saillies du rocher et s'assurer le pied; car un faux pas, c'est la mort.

La marée baissait; une fois en bas, nous pûmes courir le long de l'étroite grève jusqu'au mamelon qui surgit au pied de la chute.

Un vent violent nous permit à peine de tourner le rocher; une pluie battante et glaciale nous aveugla; en un instant nous fûmes mouillés, inondés de la tête aux pieds.

Allez donc chercher des émotions, quand le torrent vous fait fermer les yeux, que son mugissement vous rend sourd et que l'eau vous ruisselle sur tout le corps. Ah! les douces émotions... Oh! nos habits... Et les arcs-en-ciel que nous ne vîmes pas!

Mais, il nous fallait remonter et rejoindre sur le plateau nos compagnons qui se moquaient de nous. En avant! fut le cri: On eut dit des zouaves montant à Malakoff. Nous grimâmes, tout en cueillant quelques rares fraises. Nous fîmes notre ascension du côté du fleuve.

Comme nous respirâmes sur le plateau! Ouf!... Nous roulâmes vers B. où nous descendîmes au presbytère. J'aime ces vieilles maisons du cué canadien à l'apparence sévère, au toit rustique, aux murs épais et blanchis; on sent que là est le complément des œuvres commencées à l'Eglise. Plusieurs générations de saints prêtres y ont vécu; ç'a été autant d'anges terrestres pour les pauvres et les pêcheurs du lieu. Là, le voyageur est toujours certain de trouver un morceau de pain, l'abri et de saintes paroles. Otez de nos campagnes l'Eglise avec son hardi clocher, le presbytère qui l'avoiisine, la croix qui borde le chemin, et le désert se fait.

Comme de raison, je ne fis pas ces réflexions devant M. le curé de B.; mon estomac, rudement creusé par le maigre du jour et l'excursion du matin, ne me le permettait guère en face d'une table qui se chargeait peu à peu. Comme nous profitions des politesses de nos hôtes!

Nulle part le saumon est bon comme à Québec. A côté des grands spectacles de la nature de Québec existe un asile bien propre à rappeler le touriste trop enthousiasmé à lui-même et lui faire sentir son néant devant les œuvres de Dieu; c'est l'asile de Beaufort. Nous le visitâmes.

Rien n'est plus propre, mieux arboré et plus triste que ces salles où l'humanité vient avouer son propre abaissement, son impuissance d'une manière si éclatante. Hâtons-nous de sortir; l'atmosphère étouffe.

Nous rentrâmes à Québec après avoir salué sur notre route le premier monument de tempérance érigé en Canada. Que de souvenirs glorieux et sombres il évoque!

"A l'Université!" — criâmes-nous à notre charretier: le fouet claqua et les chevaux brûlèrent le pavé.

(Fin au prochain No.)

JOSEPH ROYAL.

M. Vogeli se souvient de sa cire et de son miel et cela :

Pour venger la justice et ses droits méconnus. Nous connaissons M. Vogeli pour un excellent soigneur d'animaux malades et infirmes. Il en a guéri plusieurs. Il n'y a que le Courrier de St. Hyacinthe qui, décidément veut mourir entre les savantes mains du vétérinaire. Avec une drogue comme la suivante, le Courrier de St. Hyacinthe ne peut aller loin :

Se faire le défenseur, envers et contre tous, de la barbarie du moyen âge, que l'on nomme le droit divin, préconiser le droit de la force, battre des mains en l'honneur de l'oppression, et rendre un culte religieux à toutes les vicieries d'un autre siècle, voilà paraît-il, la mission de MM. de Bellefeuille et C. Boucher, deux des collaborateurs de l'Ordre. Ces messieurs nous fatiguent les oreilles à force de crier sur tous les tons, que les Italiens sont la propriété de l'Autriche, qu'ils n'ont pas le droit d'être libres, que le roi de Sardaigne devrait se soumettre aux exactions de François-Joseph, laisser escamoter son royaume et piller ses sujets, parce que, suivant la théologie de notre jeune Autriche, il a mérité l'excommunication, nous les laisserons faire, et nous leur dirons seulement que tous les hommes de cœur ne sont pas de leur avis, et ne font que rire de leurs boutades ridicules.

Que M. de Bellefeuille s'avise de dénoncer les partisans du régime constitutionnel et républicain comme des ennemis plus ou moins avoués de l'Ordre social (sic), libre à lui. Ses lecteurs connaissent l'excentricité de ce profond penseur en fait de politique.

Alors donc ! vaillants chevaliers de la féodalité, vous auriez dû naître sous le toit d'un despote du 15ème siècle, et non pas au milieu d'un peuple civilisé !

Que répondrons-nous à M. Vogeli ? Lui dirons-nous qu'il a la bosse de la bonne poésie ? Oui, au temps de la Reine Amélie !

Alors, ô Vogeli, chéri de la fortune, Tu n'alla pas en car, d'une main opportune, Des animaux divers de la Création, Régler l'économie et la digestion ! Dans ta gibecière alors, pas de vieille cartouche. Des vers ?... Pour les Rois seuls ! point de mots à la bouche !

Mais de l'esprit non plus, non, jamais de bambou. Ne fut par toi caché sous l'ignoble boisseau ; Tu euras à deux battants s'ouvrirait pour le Génie Que échanté de Munich l'effroyable Tyranie !

Depuis, M. Vogeli en voulant trop forcer sa bosse a crevé tout comme une rose. Il faut en avoir pitié et ne pas rire de son malheur. Le National, le champion des idées démocratiques dans la ville de Québec, vient de disparaître de la scène politique. Ne partageant pas ses idées ni ses principes, nous dirons cependant, que le National était rédigé avec beaucoup d'habileté. Voici en quels termes M. Charles Daoust, ex-rédacteur du Pays, parle de cette feuille :

"Pour ceux qui connaissent les faits et qui sont à portée de juger sainement, cette retraite momentanée du National de l'arène politique n'a pas la même signification. La sémence féconde que ce journal a répandue, non seulement dans le district de Québec, mais encore dans tout le Bas-Canada, a porté des fruits que ne pourra flétrir la main glacée du conservatisme. L'histoire est là pour nous dire que les réformateurs désintéressés, les hommes qui ont confondu les préjugés et l'erreur par l'éclat de leur génie, et qui ont ainsi préparé les voies à la civilisation moderne, ont rarement profité de leurs travaux. La routine orgueilleuse proclamait son triomphe ; le Progrès veillait toujours, poursuivant son œuvre de transformation et les cendres des martyrs étaient vengées. Mais il serait cruel de troubler nos adversaires dans l'effusion de leur joie, et j'aurais aimé passer, sans mot dire, les remarques de la Gazette si elle n'avait jugé à propos d'y mêler mon nom."

Nous ne nous étonnons nullement de la conclusion qui arrive sous la plume de M. Daoust. Les sémences fécondes que répandent parmi la population canadienne le Pays et ses alliés ressemblent joliment aux triomphes de l'ex-député de Beauharnois. Tout se termine par des défaites. Le Pays ne trouvait-il pas un triomphe dans la scission qui s'est opérée dans le camp clear-grit et dans la réputation de M. Brown par quelques députés de l'opposition ?

CYRILLE BOUCHER.

Essai sur le Rougisme.

On a trop séparé jusqu'à présent, la politique de la religion. Quelques écrivains, qui n'ont rien de théologiens, n'ont pas considéré la société religieuse dans ses rapports avec la société politique ; d'autres écrivains qui n'étaient pas même politiques, ont considéré la société politique sans aucun rapport avec la société religieuse. Quand on traite de la société civile, qui est la réunion de la société politique et de la société religieuse, il faut, sous peine de s'égarer, considérer la société politique sous le point de vue de la religion, et la société religieuse sous le point de vue du gouvernement ; traiter, pour ainsi dire, la politique en théologie, et la religion en politique.

(De BONALD, Théorie du Pouvoir.)

VII.

Ce contrat social qu'il prétend avoir été passé entre tous les membres de la société, n'avait pour bien dire qu'une seule clause, qui est celle-ci : "L'aliénation totale de chaque associé avec tous ses droits à toute la communauté." C'est évidemment ce qu'il veut faire entendre quand il dit : "Chacun de nous met en commun sa personne et toute sa puissance sous la suprême direction de la volonté générale, et nous recevons en corps chaque membre comme partie indivisible du tout." Or, ce principe est le plus terrible et le plus monstrueux que l'on puisse imaginer, puis qu'il oblige tout sujet à approuver complètement et entièrement tout ce que fait l'Etat quelque mal que ce soit. Il permet de plus à l'Etat de fixer les dogmes de la croyance publique, et il oblige le sujet d'y donner son entier assentiment, puisque chacun peut se demander de quel droit il viendrait réclamer contre les actes d'un pouvoir qu'il a lui-même établi. Et c'est évidemment ce que Rousseau prétend quand il

dit "qu'il y a une profession de foi purement civile, dont il appartient au souverain de fixer les articles." Voilà donc un des corollaires du principe du Citoyen de Genève, obéissance passive de la part du sujet à tout ce qui fait l'Etat, en matière religieuse comme en matière politique. Mais ce n'est pas là le principal. Le premier et le plus important, c'est la souveraineté du peuple ; c'est celui que nous allons examiner le plus au long, puis que c'est là que nous voulions en venir.

Si, comme le dit Rousseau, la société s'est établie en vertu d'une convention, d'un contrat social, parce que le peuple l'a bien voulu ainsi, le peuple évidemment est souverain ; tout pouvoir, toute loi, toute justice émanent de lui ; les gouvernants tirent donc de lui seul leur autorité, et doivent s'en démettre, dès qu'il plaît au peuple de le désirer. Or, est-ce bien vrai que le peuple soit souverain, que le pouvoir ou la souveraineté ne vienne que du peuple ? C'est ce qu'il importe de bien examiner.

La doctrine catholique sur ce point est claire et formelle. Elle dit avec l'Apôtre : omnis potestas à Deo, et quelques-uns de ses docteurs s'en tiennent là, c'est la théorie dite du droit divin. D'autres ajoutent que Dieu se sert du peuple pour donner la forme de gouvernement et nommer ceux entre les mains de qui il reposera. C'est cette dernière opinion que nous allons suivre pour le moment. Elle dit, en d'autres termes, que le pouvoir vient du peuple immédiatement, mais de Dieu médiatement : ce qui signifie qu'il dérive primitivement de Dieu, comme auteur des hommes et des sociétés ; mais que comme Dieu use toujours de moyens naturels et ordinaires pour obtenir ses fins, il se sert dans ce cas du peuple ; et lui donne le droit dans l'origine d'une société de nommer ses gouvernants ; avec la condition toutefois, qu'une fois ce devoir rempli, le peuple ne le possède plus et ne peut plus revenir sur ce qu'il a fait, que dans certaines circonstances extraordinaires et très rares qu'il ne nous importe pas ici de développer. Voici comment Mgr. d'Amiens exprime cette dernière opinion en lui donnant son assentiment : "Les partisans du second système pensent qu'attribuer à Dieu l'institution immédiate du pouvoir temporel, c'est méconnaître un des caractères qui distinguent l'ordre temporel et l'ordre religieux. Dieu n'a constitué directement le pouvoir que dans l'Eglise. Dans la société temporelle, le pouvoir n'arrive de Dieu à l'homme que par l'entremise des hommes. Dans le plan de ce monde, le terme premier, direct de la volonté de Dieu, c'est la société : le pouvoir n'a été voulu de Dieu que d'une manière secondaire, comme lien de l'unité sociale. Nous voyons ici une préexistence sinon de fait, au moins de raison, qui nous conduit naturellement à chercher dans la société la source du pouvoir. La société a dû naître de Dieu avec tout ce qui était nécessaire à son existence, portant, par conséquent, en elle ce premier élément de toute existence sociale, que nous avons reconnu ne pouvoir venir que de Dieu, la souveraineté. La souveraineté est donc un principe de vie divine, que la société trouve dans son sein et qu'elle réalise en instituant le pouvoir." (1) Or cette manière d'expliquer l'origine du pouvoir est bien différente, comme on le voit du système de Rousseau : loin d'attribuer la souveraineté du peuple, elle ne fait au contraire du peuple qu'un moyen dont Dieu se sert. "Le peuple, dit M. Peyronnet, n'est donc pas le maître ; le principe de la souveraineté qui s'exerce sur lui est donc hors de lui. Le peuple n'étant pas le maître, ni de n'être pas gouverné, ni de l'être d'une certaine façon, quelle plus forte preuve qu'il n'est pas souverain ?"

Il y a donc deux choses dans la souveraineté, sa source et son exercice. Sa source est en Dieu ; son exercice, ou est-il possible pour le peuple, sinon dans la révolution ou l'insurrection. "Hors des soulèvements populaires, dit Rattier, hors de la révolte, qu'aucun homme sensé n'a jamais considéré comme un moyen de gouvernement, le peuple n'a ni action, ni puissance ; car aussitôt que l'ordre règne, le peuple est gouverné ; ordre, subordination, gouvernement sont synonymes, mais qu'est ce qu'une insurrection ? C'est une interruption plus ou moins prolongée de la société. Plus une révolution est complète, radicale, plus la situation nouvelle qu'elle a produite, s'éloigne de l'état social, ou tout est réglé primitivement, pour se rapprocher de l'état de nature où rien n'est encore ; de sorte que s'il était possible que toutes les lois sans exception fussent abolies, et tous les pouvoirs suspendus, à l'instant même le peuple rentrerait dans l'état sauvage." Et cette multitude ainsi considérée est bien indépendante, ajoute M. Frayssinon ; mais elle n'est pas souveraine ; car à qui cette multitude a-t-elle le droit de commander à personne. Qui lui est tenu d'obéir ? personne." C'est-à-dire qu'ayant renversé l'ordre établi, elle a détruit elle-même le principe du pouvoir et la raison de l'obéissance. "Ainsi donc, continue Rattier, la souveraineté du peuple ne s'exerce et ne peut s'exercer que hors de la société, et jamais sur la société même ; c'est l'exclusion de toute société, parce que c'est l'exclusion de tout ordre, de toute hiérarchie constituée, de tout pouvoir régulier. Encore une fois la grande loi sociale, la loi suprême des nations, c'est la subordination et la dépendance. La souveraineté du peuple n'est donc pas un principe de société ; c'est tout le contraire." (2)

De tout ceci, l'on peut conclure, qu'attribuer

la souveraineté au peuple, c'est supporter le système de Rousseau, c'est soutenir une absurdité pleine de contradictions, c'est abuser étrangement des choses et des mots, en voulant un état qui ne peut exister que hors de la société ; or nous traitons ici de la société bien constituée, telle que nous devons désirer voir la nôtre, sans nous occuper de l'état de pure nature qui n'a jamais existé, ni des sauvages les plus barbares, qui ne nous intéressent point.

"Ceux qui ne reconnaissent aucune autorité," dit Monseigneur de Cologne, "aucun pouvoir social, à moins qu'ils ne résident dans le peuple, afin de s'arroger à eux-mêmes la puissance souveraine et d'organiser leur brutal gouvernement s'appellent démagogues," en d'autres termes ce sont des rouges. Or ces rouges, malgré le gouvernement constitutionnel qui nous régit, sont parvenus à nous imposer la souveraineté du peuple, autant qu'il était possible de le faire sans détruire de fond en comble notre régime représentatif. En effet, ils ont réussi à rendre électif notre conseil législatif ; rompu ainsi l'harmonie qui existait entre nos trois principes de pouvoir, le monarchique, l'aristocratique et le démocratique. Ils ont réussi à faire dominer la démocratie dans notre gouvernement en rendant démocratiques deux des principes qui le constituent. Aujourd'hui, en effet, la chambre basse est élue par le peuple, et la chambre haute aussi est élue par le peuple.

Dans la constitution d'Angleterre sur laquelle on a voulu modeler la nôtre, la seule chambre des Communes, ou chambre basse est nommée par le peuple ; et rien n'est plus naturel car le but principal de la grande charte anglaise, c'est de combiner intimement ensemble l'autorité du roi, de la noblesse et du peuple, afin que l'une ne puisse en aucune manière opprimer l'autre, ni empiéter sur ses droits. Or ce sage équilibre des pouvoirs, dont la première idée a été donnée par l'Eglise elle-même et réalisée d'abord dans son sein, a été rompu dans notre constitution, qu'on a prétendu cependant être semblable à celle de l'Angleterre : on voit donc qu'elle en diffère sous un rapport bien essentiel. Les rouges, en réussissant à obtenir cette mesure, ont donc établi la souveraineté du peuple autant que le comportait l'espèce de gouvernement sous lequel ils se trouvaient ; ils l'ont établi en dépit de toutes les honnêtes gens, en contradiction avec tous ceux qui pensent juste, contre l'esprit de tous les bons principes.

Il peut y en avoir qui doutent de la vérité de ces réflexions ; mais qu'ils prennent patience, les événements se chargeront pour nous de la preuve. Cette institution contre nature, qu'on nous a imposée, produira aussi des fruits contre nature : sans être prophète, on ne peut en attendre autre chose, car telle cause tel effet, d'après les plus simples notions de la logique. Peut-être même ne serait-ce pas dépasser les bornes d'une prudence et d'une expérience ordinaires que de dire, qu'on pourrait trouver ici, la raison de la difficulté avec laquelle notre machine gouvernementale semble fonctionner et des fréquentes crises qui n'ont cessé de l'assaillir depuis quelques années. Mais ainsi est fait l'homme, il ne sait jamais prévoir son malheur, et ne pense à l'éviter que lorsqu'il en a été accablé. Et l'on voit par l'histoire que lorsqu'une nation est pres d'être plongée dans des désastres affreux, l'infortune qui la menace, avance régulièrement et d'une manière que les penseurs n'ont pas manqué d'observer : on s'efforce d'abord de séparer l'Eglise et l'Etat, puis après avoir établi la souveraineté du peuple, principe qui découle évidemment du protestantisme, on se hâte de violer le droit de propriété, l'abord en arrachant à l'Eglise ses possessions, puis aux grands propriétaires, puis enfin à tous ceux qui portent quelque ombrage. C'est la marche invariable qu'on a suivie en Prusse, en Angleterre, en Espagne, en Portugal, dans tous ces pays qu'on voit affaiblis par la discorde et les troubles intérieurs.

E. L. DE BELLEFEUILLE.

La Liberté du Poing.

Vendredi dernier, je faisais paraître dans l'Ordre, sur les affaires municipales, un article dans lequel je disais : "Si M. Marchand était encore sensible aux sentiments de l'honneur et du devoir, nous lui dirions qu'il ne s'est conduit, en toute cette affaire, ni en gentilhomme ni en bon citoyen." M. Marchand s'est chargé, pour la seconde fois, de nous montrer qu'il n'était ni gentilhomme ni bon citoyen ; ou plutôt, il a voulu nous prouver, à sa manière, qu'il était gentilhomme et bon citoyen. Pour cela, M. Marchand s'est reposé sur le bras de son fils, jeune homme de vingt ans il y a dix ans. Nouvel Entelle, cet individu que je ne connaissais ni de nom ni de vue, est venu me trouver à mon hôtel, et, sans plus de façon, a commencé à revendiquer l'honneur de son père à coups de poings.

C'était la liberté du poing qui voulait tuer la liberté de la presse : or, je n'entends ni ne comprends cette liberté, nouvelle venue parmi nous et étrangère dans la bonne société. Au foyer paternel, jamais on ne m'a enseigné les règles de la boxe ni les tours du gamin. Me trouvant en présence d'une personne qui paraissait connaître les premières et être au courant des seconds, j'ai pris la fuite, tout naturellement ! Car, on le sait, il est des personnes auxquelles on ne peut toucher sans se salir les mains. La police seule touche ces sortes de gibiers. C'est pourquoi j'ai remis le susdit Marchand, fils,

aux mains de la police. C'est un fait divers à dramatiser pour le Pays ! Pour moi, je n'aurais pas parlé de Marchand, fils, s'il n'avait pas été l'instrument de M. Marchand, père. C'est la vengeance des frères Corses ! Vous allez, sans doute, lecteurs, me reprocher de n'avoir pas le poing aussi fort que la plume et de craindre plus un boxeur dans la rue qu'un jouteur dans le journalisme. Bah ! ce n'est pas la même chose, et des goûts, vous le savez, on ne dispute pas, dit le vieil adage. Thémistocle disait à son adversaire : "Frappe, mais écoute." J'ai dit au fils de son père : "Frappe, mais je fuis !"

D'ailleurs, pour excuser ma fuite, je pourrais ouvrir l'histoire depuis Abel qui fuyait devant Cain jusqu'à moi qui ai fui devant Marchand ; à chaque page, je trouverais des faits plus que justificatifs : dans l'antiquité et dans les temps modernes, une masse d'illustres exemples prêchent en ma faveur. Horace fuyait devant l'ennemi et racontait en vers aimables les frayeurs du combat. Papineau, dit-on, fuyait l'habit rouge de l'Angleterre, et il est adoré de ses amis ! Si encore Marchand, fils, voulant venger, en brave, l'honneur de son brave père, m'avait envoyé un cartel, passe. Je me serais moqué de lui et de son cartel ; il aurait échappé à la police. Mais, non : c'est le poing avec lui qui fait l'honneur, c'est le poing qui fait le bon citoyen, c'est le poing qui fait le héros... de la rue ! Je vous le demande : M. Marchand, père, est-il plus gentilhomme, meilleur citoyen aujourd'hui que son fils a joué du poing, qu'il était gentilhomme et bon citoyen lorsque Marchand, fils, était paisiblement occupé à ranger ses marchandises ?

Badinage à part, nous enrégistrons ce fait comme un acte de démolition publique. La belle chose qu'un homme qui se fait pugiliste dans une ville civilisée ! Mais, nous vous avertissons, Messieurs : rien ne nous fera dévier de notre ligne de conduite, ni vos allusions, ni vos menaces, ni vos poings. Vos poings nous les méprisons et les évitons ; mais la vérité sur votre conduite publique, vous ne l'éviterez pas, je vous donne ma parole de gentilhomme et de bon citoyen."

CYRILLE BOUCHER.

Naissance.

Le 17 du courant, à la Côte des Neiges, la Dame de Mr. C. A. Rochon, une fille.

Mariage.

Mardi, le 14 du courant, à l'Eglise St. Patrice, par le Grandvieux Monsieur E. J. Huron, Evêque de Kingston, assisté des Révérends Messieurs Bonneau et Clarke, Monsieur Jean-Docteur Brousseau, Propriétaire du Courrier du Canada, à Mademoiselle Mary-Martha Downer, fille de feu William Downer, écuyer, Grand Connétable, et cousin de l'Evêque de Kingston.

Décès.

Le 15 du courant, à Montréal, Allan MacDonnell, veuf, d'un coup d'apoplexie.

ANNONCES NOUVELLES.

ASSOCIATION ST. JEAN-BAPTISTE DE MONTREAL.

Programme de la Procession DU 24 JUIN 1859.

DRAPEAUX FRANÇAIS ET BRITANNIQUES.

LES ÉLÈVES DES ECOLES CHRÉTIENNES. Quatre de Front, Bannières et Drapeaux.

LES POMPIERS CANADIENS. Bannières et Drapeaux.

LA SOCIÉTÉ DES MENUISIERS. Avec Bannières et Drapeaux.

LA SOCIÉTÉ SAINT-ANTOINE. Avec Bannières Drapeaux.

LA SOCIÉTÉ SAINT-FRANÇOIS-XAVIER. Avec Bannière et Drapeaux.

L'UNION SAINT-JOSEPH. Avec Musique Bannières et Drapeaux.

LA SOCIÉTÉ SAINT-MICHEL. Avec Bannières et Drapeaux.

LA SOCIÉTÉ DE TEMPERANCE. Avec Musique Bannières et Drapeaux.

SECTION ST. JOSEPH ET SECTION ST. JACQUES. LES ÉLÈVES DE LA MATRISE DE ST. PIERRE. Avec Bannières.

LES ÉLÈVES DE L'ECOLE NORMALE. Avec Bannières.

CORPS DE MUSIQUE DE L'ASSOCIATION. BANNIÈRE PRINCIPALE.

ASSOCIATION ST. JEAN-BAPTISTE. Par Section deux front, Section St. Antoine, Section St. Laurent et Section Ste. Marie.

L'ASSOCIATION DES BOUCHIERS CANADIENS. Avec Bannières.

LES ÉLÈVES DES COLLEGES DE STE. MARIE ET DE MONTREAL. Avec Musique et Drapeaux.

L'INSTITUT CANADIEN-FRANÇAIS. Avec Musique Bannières et Drapeaux.

L'UNION CATHOLIQUE. Avec Drapeau.

BANNIÈRE DU COMMERCE.

SECTIONS DE LA VILLE.

LES OFFICIERS DE MILICE.

LE COMITÉ DE REGIE. Deux de front.

LES OFFICIERS DE L'ASSOCIATION.

LES PRECEPTES, LES MÉDECINS, LES SERGENTS TAIRÉS ET LES TESORIERS.

LES VICES-PRESIDENTS.

LES CHAPELAINS.

L'EX-PRESIDENT, LE PRESIDENT, LE MAIRE, LES PETITS PERSONNAGES DE M. CHALIFOU.

La Procession se formera, à 7 1/2 A. M. précises, sur la place du Marché à Foie (Place du Castor). Le départ se fera à 8 1/2 précises. La Procession défilera par la Rue St. Antoine jusqu'à la Rue Lamontagne, descendra par cette Rue jusqu'à la Rue St. Joseph, et continuera par cette Rue et la Rue Notre-Dame jusqu'à l'Eglise Paroissiale.

Après le service divin, la Procession se remettra en marche dans le même ordre, par la Rue Notre-Dame jusqu'à la Rue St. Denis, défilera par cette Rue jusqu'à la Place Viger où la Procession se dispersera. Tous les Officiers de l'ASSOCIATION sont particulièrement priés de se rendre à l'heure fixée à la maison de Pompe, Marché à Foie pour y prendre leurs insignes. Le mauvais temps (qui empêcherait la Procession de se former) ne mettra point d'obstacle à la célébration de la Messe, alors les Officiers de l'Association voudront bien se rendre à 9 heures dans les Salles du Séminaire pour y prendre leurs insignes.

C. A. LERLANG, Com.-Ordonnateur.

—Le Panorama qui a attiré la foule la semaine dernière sera encore exhibé durant toute la semaine actuelle. Il est digne d'être vu.

Chaque soir des familles entières s'y rendent et s'en retirent émerveillées. C'est en effet, le spectacle de la vie du Dr. Kane aux régions arctiques est des plus émouvants. La peinture de ces tableaux est vraiment supérieure et mérite une attention à part. Comme amusement, comme objet de curiosité, comme motif d'instruction, comme objet de mandons de nouveau le Panorama à nos lecteurs. Qu'ils se hâtent.

—Nous empruntons au Pays la traduction de la dépêche de l'Anglo-Saxon.

—Le bateau traversier du Grand Tronc est parti d'une Calliope ou musique à vapeur. A chacune de ses traverses, il prélude par quelques airs plus ou moins raues.

—Le temps était magnifique dimanche ; hier il était couvert, et la pluie a tombé en petite quantité.

—C'est demain qu'a lieu à Terrebonne la célébration de la St. Jean-Baptiste. Le programme de la journée est magnifique.

NAISSANCE. Le 17 du courant, à la Côte des Neiges, la Dame de Mr. C. A. Rochon, une fille.

MARIAGE. Mardi, le 14 du courant, à l'Eglise St. Patrice, par le Grandvieux Monsieur E. J. Huron, Evêque de Kingston, assisté des Révérends Messieurs Bonneau et Clarke, Monsieur Jean-Docteur Brousseau, Propriétaire du Courrier du Canada, à Mademoiselle Mary-Martha Downer, fille de feu William Downer, écuyer, Grand Connétable, et cousin de l'Evêque de Kingston.

DÉCÈS. Le 15 du courant, à Montréal, Allan MacDonnell, veuf, d'un coup d'apoplexie.

ANNONCES NOUVELLES.

ASSOCIATION ST. JEAN-BAPTISTE DE MONTREAL.

Programme de la Procession DU 24 JUIN 1859.

DRAPEAUX FRANÇAIS ET BRITANNIQUES.

LES ÉLÈVES DES ECOLES CHRÉTIENNES. Quatre de Front, Bannières et Drapeaux.

LES POMPIERS CANADIENS. Bannières et Drapeaux.

LA SOCIÉTÉ DES MENUISIERS. Avec Bannières et Drapeaux.

LA SOCIÉTÉ SAINT-ANTOINE. Avec Bannières Drapeaux.

LA SOCIÉTÉ SAINT-FRANÇOIS-XAVIER. Avec Bannière et Drapeaux.

L'UNION SAINT-JOSEPH. Avec Musique Bannières et Drapeaux.

LA SOCIÉTÉ SAINT-MICHEL. Avec Bannières et Drapeaux.

LA SOCIÉTÉ DE TEMPERANCE. Avec Musique Bannières et Drapeaux.

SECTION ST. JOSEPH ET SECTION ST. JACQUES. LES ÉLÈVES DE LA MATRISE DE ST. PIERRE. Avec Bannières.

LES ÉLÈVES DE L'ECOLE NORMALE. Avec Bannières.

CORPS DE MUSIQUE DE L'ASSOCIATION. BANNIÈRE PRINCIPALE.

ASSOCIATION ST. JEAN-BAPTISTE. Par Section deux front, Section St. Antoine, Section St. Laurent et Section Ste. Marie.

L'ASSOCIATION DES BOUCHIERS CANADIENS. Avec Bannières.

LES ÉLÈVES DES COLLEGES DE STE. MARIE ET DE MONTREAL. Avec Musique et Drapeaux.

L'INSTITUT CANADIEN-FRANÇAIS. Avec Musique Bannières et Drapeaux.

L'UNION CATHOLIQUE. Avec Drapeau.

BANNIÈRE DU COMMERCE.

SECTIONS DE LA VILLE.

LES OFFICIERS DE MILICE.

LE COMITÉ DE REGIE. Deux de front.

LES OFFICIERS DE L'ASSOCIATION.

LES PRECEPTES, LES MÉDECINS, LES SERGENTS TAIRÉS ET LES TESORIERS.

LES VICES-PRESIDENTS.

LES CHAPELAINS.

L'EX-PRESIDENT, LE PRESIDENT, LE MAIRE, LES PETITS PERSONNAGES DE M. CHALIFOU.

La Procession se formera, à 7 1/2 A. M. précises, sur la place du Marché à Foie (Place du Castor). Le départ se fera à 8 1/2 précises. La Procession défilera par la Rue St. Antoine jusqu'à la Rue Lamontagne, descendra par cette Rue jusqu'à la Rue St. Joseph, et continuera par cette Rue et la Rue Notre-Dame jusqu'à l'Eglise Paroissiale.

Après le service divin, la Procession se remettra en marche dans le même ordre, par la Rue Notre-Dame jusqu'à la Rue St. Denis, défilera par cette Rue jusqu'à la Place Viger où la Procession se dispersera. Tous les Officiers de l'ASSOCIATION sont particulièrement priés de se rendre à l'heure fixée à la maison de Pompe, Marché à Foie pour y prendre leurs insignes. Le mauvais temps (qui empêcherait la Procession de se former) ne mettra point d'obstacle à la célébration de la Messe, alors les Officiers de l'Association voudront bien se rendre à 9 heures dans les Salles du Séminaire pour y prendre leurs insignes.

C. A. LERLANG, Com.-Ordonnateur.

Montréal, Juin, 1859.

COLLEGE DE L'ASSOMPTION.

LES EXAMENS du COLLEGE DE L'ASSOMPTION auront lieu les 12 et 13 JUILLET prochain : la sortie se fera le dernier de ces jours. La rentrée des élèves est fixée au 6 septembre. 21 Juin 1859.

